

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 23 SEPTEMBRE
2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER,
Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL,
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD,
M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND,
M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN,
Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET,
Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT,
Mme Ghislaine PERSIA, M. Arnaud RENOUD, Mme Carole MONTAGNAC,
M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI,
Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par Mme Cécile HELLE
Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Carole MONTAGNAC
M. Paul RUAT par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUD

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2024

34

ADMINISTRATION GENERALE : Demande d'avis sur l'abrogation du titre d'existence légale des Carmélites d'Avignon.

M. FOURNIER

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Prieure de la Congrégation dénommée des Carmélites d'Avignon sise 3 rue de l'observance 84000 AVIGNON a sollicité au nom de sa congrégation, l'abrogation du titre d'existence légale de celle-ci.

Cette demande formulée en date du 2 juin 2023 par la Prieure dûment habilitée à cet effet par le chapitre, nécessite un examen du bureau central des cultes rattaché au Ministère de l'intérieur.

Cette instruction en cours requiert un avis du Conseil Municipal de la commune dans laquelle est établie la congrégation.

L'article 21 du décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association dispose que :

"La ministre fait procéder à l'instruction des demandes mentionnées en l'article 16 du présent règlement, notamment en provoquant l'avis du Conseil Municipal de la commune dans laquelle est établie ou doit s'établir la congrégation et un rapport du Préfet.

Après avoir consulté les ministres intéressés, il soumet à l'une ou à l'autre des deux chambres les demandes des congrégations."

Dans ce cadre, il vous est demandé de formuler un avis sur l'abrogation du titre d'existence légale de la congrégation des Carmélites d'Avignon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu la loi du 1er août 1901 et notamment l'article 21 du décret du 16 août 1901,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable à l'abrogation du titre d'existence légale de la congrégation des Carmélites d'Avignon sise 3 rue de l'Observance, 84000 AVIGNON.

ADOPTE



Pour le Maire,
Par délégation,
Le 1er Adjoint,
M. Claude NAHOUM

Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 03 OCT. 2024

ACTE PUBLIE LE 04 OCT. 2024

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :